

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Gilbert Truffer, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Jennifer Näpflin (suppl.)  
**Objet** Fraude électorale: place à la tricherie  
**Date** 06.06.2017  
**Numéro** 4.0256

---

## **Actualité de l'événement**

Lors de la semaine 22, les médias ont rapporté des fraudes électorales.

## **Imprévisibilité**

D'une part, une telle fraude électorale n'était pas prévisible. D'autre part, juste avant la session, le sujet est dans toutes les bouches, ce qui nécessite une réaction du Parlement et du Conseil d'Etat.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

La monstruosité d'une fraude électorale nécessite des mesures, et celles-ci doivent être prises immédiatement. Elles doivent aussi servir de prévention pour les élections et votations futures.

Lors des élections cantonales, des bulletins de vote falsifiés ont été déposés dans les communes de Naters et de Brigue, dirigées par l'UDC. Des détails filtrent désormais. Selon le *Walliser Bote*, les enveloppes faussées contenaient à chaque fois la liste d'Oskar Freysinger. Il s'agirait d'environ 130 falsifications.

De nombreuses questions sont ouvertes, et elles nécessitent une explication sans réserve.

1. Quand un citoyen qui avait commandé de nouveaux documents de vote s'est-il vu refuser pour la première fois le droit de participer à l'élection sous prétexte qu'il avait déjà voté?
2. Après les élections au Grand Conseil et le premier tour des élections au Conseil d'Etat, combien de ces cas étaient déjà connus?
3. N'y a-t-il réellement pas eu de cas similaires dans d'autres communes que Naters, Brigue-Glis et Viège?
4. Pourquoi le procureur ainsi que les présidents des communes concernées, MM. Ruppen, Ursprung et Furger, n'ont-ils pas lancé d'appel pour que toutes les personnes qui n'avaient pas reçu de document de vote s'annoncent? Ce n'est qu'ainsi que l'ampleur de cette fraude électorale manifeste peut être contrôlée sérieusement.
5. Comment la procédure de dépouillement des bulletins se déroule-t-elle dans les communes concernées? Souvenons-nous que des irrégularités étaient déjà survenues une fois à Brigue, concernant l'ouverture d'enveloppes lors d'un vote.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat a le devoir de faire toute la lumière sur cette affaire, d'informer ouvertement et de proposer des mesures dès que possible, afin que le canton du Valais ne se retrouve plus jamais dans cette situation honteuse.